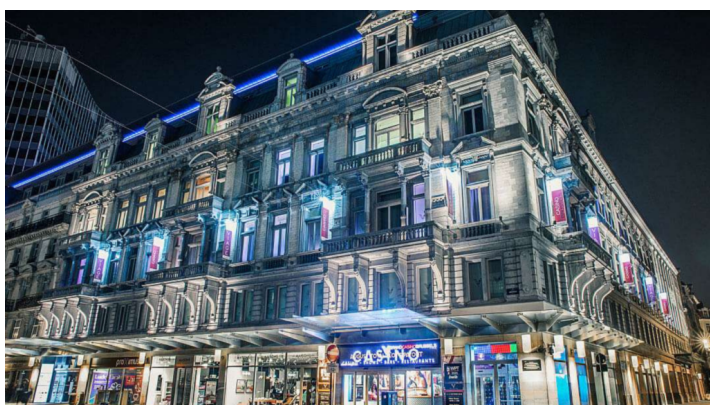


Casino de Bruxelles : la course est lancée



Emmanuel GOLDSTEIN

Publié le 27 mars 2026 . Lecture estimée : 8 min



Le plus grand casino de Belgique repart en appel d'offres. Viage exploite le site depuis 2010 et se porte candidat à sa propre succession. Mais la procédure est ouverte, les critères sont publics, et quelques groupes ont les moyens de jouer.

La ville de Bruxelles a publié ce 26 mars [le cahier des charges pour la prochaine concession du Casino de Bruxelles](#). Le contrat actuel, détenu par [Viage](#), expire le 31 décembre 2026. Un nouvel opérateur prendra les commandes le 1er janvier 2027. Les candidats ont jusqu'au 22 mai pour déposer leur offre. La ville choisira avant l'été. L'enjeu est loin d'être symbolique. Les autorités de la ville elle-même évalue la valeur financière de la concession à 750 millions d'euros sur quinze ans. C'est le plus grand casino du pays, en plein centre historique de la capitale européenne, avec 310 000 visiteurs par an et 270 emplois directs.

Un site compliqué à reprendre

Le casino occupe 14 365 m² dans l'ancien complexe des Galeries Anspach, entre la place de la Monnaie et le boulevard Anspach. L'emplacement est exceptionnel. Mais la structure juridique du lieu l'est aussi, et pas dans le bon sens pour un candidat extérieur. La Ville est propriétaire du bâtiment. Elle a cédé un droit d'occupation à long terme à une société privée, les Nouvelles Galeries du Boulevard Anspach (NGBA). Et c'est cette société qui accordera au futur concessionnaire le droit d'exploiter les lieux, via un contrat de superficie spécifique. Résultat : le futur opérateur devra simultanément convaincre la Ville, s'entendre avec NGBA, et obtenir sa licence auprès de la [Commission des Jeux de Hasard](#). Trois interlocuteurs, trois contrats, trois procédures. Pour Viage, qui gère ces relations depuis quinze ans, c'est une routine. Pour un nouvel entrant, c'est un risque réel.

Ce que ça coûte, concrètement

L'opérateur retenu paiera deux redevances distinctes. La première va à la ville de Bruxelles, au titre de la concession. Son montant est libre, mais c'est le principal critère de sélection est financier : plus on offre, plus on marque de points. La

seconde va à NGBA, au titre du droit d'utilisation des murs. Là, il y a un plancher fixé dans le cahier des charges : 337,42 euros par m² pour les surfaces de jeu, soit environ 3,9 millions d'euros par an pour ce seul poste. Auxquels s'ajoutent les surfaces restaurant et parking, pour un total plancher d'environ 4,4 millions d'euros annuels, indexés sur l'inflation. Ce coût fixe est incompressible. Pour un opérateur qui construirait ses projections sans connaître le chiffre d'affaires réel du site, c'est une donnée difficile à modéliser.

La lecture de cet article est réservée aux membres

[Abonnez-vous gratuitement](#) ou [connectez-vous](#)

Envie de lire la suite ?

Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accédez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

[Je crée mon profil](#)

Déjà abonné ?

Connectez-vous :

Adresse E-mail *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion